AMARRIS Direct

EXPERTISE COMPTABLE EN LIGNE

SAS ABCKPI

783 CHEMIN DU TOUVE

84570 MALEMORT DU COMTAT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Copie certifiée conforme par la Présidence

Signature :



Compte de Résultat

1/2

		France	Exportation	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	99 042		99 042	65 416
	Montant net du chiffre d'affaires	99 042		99 042	65 416
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			7 412	17 500
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			3	
	Total des produits d'exploitation (1)			106 456	82 916
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			81 476	59 289
	Impôts, taxes et versements assimilés			280	314
	Salaires et traitements			20 256	17 984
	Charges sociales du personnel			7 578	6 823
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 485	1 851
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2	
	Total des charges d'exploitation (2)			111 076	86 261
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(4 620)	(3 345)

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(4 620)	(3 345)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 620)	(3 345)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(360)	
	TOTAL DES PRODUITS	106 456	82 916
	TOTAL DES CHARGES	110 716	86 261
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(4 260)	(3 345)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

AMARRIS Direct

EXPERTISE COMPTABLE EN LIGNE

SAS ABCKPI

783 CHEMIN DU TOUVE

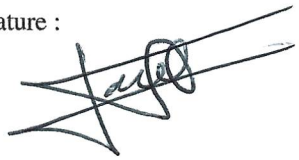
84570 MALEMORT DU COMTAT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Copie certifiée conforme par la Présidence

Signature :



Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 555	5 019	536	2 020
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	5 555	5 019	536	2 020
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	23 562		23 562	17 292
	Autres créances	4 515		4 515	1 590
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	5 586		5 586	9 988
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				402
	TOTAL (III)	33 663		33 663	29 272
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	39 218	5 019	34 199	31 292

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	24 839	28 184
	Résultat de l'exercice	(4 260)	(3 345)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	21 679	25 939
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	8 485	442
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108	220
	Dettes fiscales et sociales	3 927	4 692
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	12 520	5 354
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	34 199	31 292

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(4 260,10)	(3 345,29)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	12 520	5 354
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ABCKPI
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 1 000 euros
Siège social : 783 Chemin du Touve
84750 MALEMORT-DU-COMTAT
881 902 878 R.C.S. AVIGNON

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2023

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à -4 260 euros, de la manière suivante :

- Un résultat de - 4 260 euros

- Une somme de - 4 260 euros
 affectée au compte « report à nouveau »
 qui s'élève ainsi à la somme 20 579 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 21 679 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, depuis la constitution de la société :
Exercice clos le 30.06.2021 : 30 000 euros bruts
Revenus éligibles à l'abattement de 40% : 30 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme par la Présidence
Monsieur Seddik, Yassine ABDELOUADOUD

ABCKPI
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 1 000 euros
Siège social : 783 Chemin du Touve
84750 MALEMORT-DU-COMTAT
881 902 878 R.C.S. AVIGNON

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quatre septembre,
à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Seddik ABDELOUADOUD préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- le rapport spécial du président sur les conventions,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes annuels et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice et répartition entre les associés
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Il est en outre rappelé par le Président que la loi pour un Etat au service d'une société de confiance dispense toutes les sociétés commerciales, quelle qu'en soit la forme, de l'obligation d'établir un rapport de gestion si elles répondent à la définition des petites entreprises (C. com. art. L 232-1, IV modifié ; Loi art. 55, IV). Cette mesure est entrée en vigueur pour les exercices clos depuis le 11 août 2018.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à -4 260 euros, de la manière suivante :

- Un résultat de - 4 260 euros

- Une somme de - 4 260 euros
 affectée au compte « report à nouveau »
 qui s'élève ainsi à la somme 20 579 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 21 679 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, depuis la constitution de la société :
Exercice clos le 30.06.2021 : 30 000 euros bruts
Revenus éligibles à l'abattement de 40% : 30 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, chaque associé s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité pour les conventions le concernant.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la rémunération perçue par Monsieur Seddik ABDELOUADOUD, au titre de ses fonctions de Président, au cours de l'exercice écoulé, pour la somme de 20 255,68 euros. Outre le remboursement de ses frais, la société a pris en charge ses cotisations sociales afférentes à cette rémunération, soit un montant de 7 577,94 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Monsieur Seddik ABDELOUADOUD
Président

